

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU PAYS DES HERBIERS

Séance du 22 septembre 2022

Date de convocation : 15 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 22 septembre à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD – Président.

Présents : Christophe HOGARD - Bénédicte GARDIN - Jean-Louis LAUNAY - Franck GAUTHIER – Magali LOISEAU - Odile PINEAU à partir de la délibération n°2 - Sabine LOIZEAU - Christelle BOURMAULT - Florence DE CHABOT - Marie-Annick MENANTEAU - Françoise PINEAU - Marie-Françoise RAUTURIER - Amélie PASQUIER - Alexandra BEAUNÉ - Alain CHENOIR - Laydie PASQUIER - Valérie VERDON

Excusés/Pouvoirs :

Christophe VILLENEUVE donne pouvoir à Sabine LOIZEAU
Marie-Thérèse ABINAL donne pouvoir à Magali LOISEAU
Angélique RICHARD - Jean-Michel LUMEAU - Fanny GUEZENNEC - Elodie BRANGER

Nombre d'administrateurs en exercice : 23

Nombre d'administrateurs présents : 16 à la délibération n°1 – 17 à partir de la délibération n° 2

Nombre d'administrateurs votants : 18 à la délibération n°1 – 19 à partir de la délibération n° 2

- **07 – EPICERIE SOLIDAIRE – ACCEPTATION DE DON** – Rapporteur : Bénédicte GARDIN

Un don de 200 € a été fait au CIAS par la SARL BIO LES HERBIERS.

En application du code de l'Action Sociale et des Familles et du code Général des Collectivités Territoriales, le conseil d'administration doit délibérer pour accepter ce don.

Compte tenu de l'exposé qui précède,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 123-8 et R123-25,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2242-4,

Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- accepter le don de 200 € fait au CIAS par la SARL BIO LES HERBIERS,
- imputer cette recette au compte 7713,
- l'autoriser ou le Vice-Président à signer tous les documents relatifs à ce don.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil d'Administration adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Pour copie conforme,
Christophe HOGARD,
Président

Publié électroniquement le : 30 SEP. 2022
Transmis en Préfecture le :

30 SEP. 2022

